



NOUVEAUX PLANNINGS : UN PAS EN AVANT, DEUX PAS EN ARRIÈRE !

Vous avez 2 minutes ? Cela concerne votre vie de tous les jours ! À lire attentivement.

Issy-les-Moulineaux, le 29 novembre 2016

Le nouvel accord d'entreprise prévoit des **allègements de plannings** pour répondre à la **pénibilité des cycles de travail** de nombreux salariés de France 24.

Après avoir successivement promis ces allègements pour **avril 2016, juin 2016, octobre 2016 et enfin janvier 2017**, la Direction se retranche maintenant derrière un vague « **courant 2017** ».

Des annonces floues, souvent contradictoires et qui génèrent depuis des mois **stress, incompréhension et colère** chez les salariés concernés.

Malgré la bonne volonté dont les salariés ont su faire preuve depuis deux ans et en dépit des **multiples propositions de la CFTC**, la direction décide aujourd'hui de **repartir d'une feuille blanche en confiant à un cabinet extérieur le soin de remettre à plat l'ensemble des plannings de France 24 !**

Pourquoi un tel rétropédalage ? La direction aurait soudainement pris conscience d'un recours trop important aux personnels non permanents (pigistes, intermittents et prestataires), alors que **la CFTC n'a cessé de l'alerter sur cette réalité depuis plus de deux ans !**

Si l'on se félicite de cette décision de favoriser l'embauche, **de nombreuses questions restent en suspens :**

- **Pourquoi ne pas avoir pris cette décision il y a deux ans**, au début des discussions sur l'allègement des plannings ? La **CFTC** avait fait à l'époque une proposition en ce sens, mais la direction l'avait jugée trop coûteuse et même irréaliste !

- **Que vont devenir les salariés qui travaillent sur des horaires pénibles depuis de longues années et sont aujourd'hui au bout du rouleau ?**
Après leur avoir promis de diminuer en priorité les vacations pénibles de nuit, de matinale et du week-end, la direction compte-t-elle leur imposer **des plannings qui maintiennent les horaires les plus pénibles ?**
- **Quand pourront-ils bénéficier des jours de réduction de la pénibilité prévus par l'accord d'entreprise pour l'année 2016 ?**
- Quid des jours de réduction de la pénibilité pour **l'année 2017 ?**
- **Quand les nouveaux plannings allégés seront-ils enfin mis en place ?**
- **Comment se feront les nouveaux recrutements ?** La direction s'engage-t-elle à faire des **appels à candidature** pour chaque poste concerné, contrairement aux mauvaises habitudes prises ces derniers mois ?
- La direction a fait appel à un **cabinet d'experts** afin de **revoir l'organisation et remettre à plat tous les plannings**. Ce cabinet sera contractuellement engagé pour mettre en œuvre les priorités de la direction. Quelles sont ces priorités ? **Combien de temps cette « remise à plat » va-t-elle prendre ?**
- La direction va-t-elle un jour **communiquer des informations claires et précises à SES salariés** ou bien a-t-elle définitivement abdiqué cette responsabilité aux seules organisations syndicales ?

L'amélioration des conditions de travail des salariés ne devrait pas être subordonnée à une quelconque échéance électorale, ni dans l'entreprise, ni au niveau national.

La direction ne semble pas prendre la mesure de la **gravité de la situation** et la **CFTC déplore l'amateurisme et le manque de sérieux** dont elle fait preuve sur ce dossier pourtant crucial.

Après avoir emprunté la voie d'un dialogue social constructif, **la CFTC doit-elle se résoudre à des méthodes plus radicales pour se faire entendre et défendre l'intérêt des salariés ?**